



RÉPONSE DU PSVR À LA CONSULTATION SUR L'AVANT PROJET DE LOI SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES

Le Parti socialiste du Valais romand se réjouit de l'implémentation d'une telle loi qui offre une base légale solide au développement et à l'encadrement des services publics numériques. Nous sommes convaincu-es qu'une telle loi est nécessaire et que le moment est approprié pour sa mise en œuvre. Des services publics numérisés permettront un accès facilité à des prestations tout en allégeant l'administration.

Nous sommes particulièrement satisfait-es de voir apparaître les aspects environnementaux dans la pesée d'intérêt quant à la numérisation (Art. 5 al 4). Cette dernière doit impérativement nous aider à diminuer notre impact environnemental et non faire exploser les émissions de gaz à effet de serre. La lutte contre la pollution numérique doit être une composante centrale des nouvelles évolutions technologiques et politiques.

La mention de mise à disposition du code source de logiciels et de données publiques ouvertes (Art. 1 al.2 lettre d) nous tient également à cœur. Il s'agit d'une plus-value pour la transparence et la démocratie. Les logiciels libres ont permis de grandes avancées technologiques et ont largement participé à la démocratisation des outils informatiques. Nous saluons cette conception de l'informatique comme un travail participatif et collectif.

Nous comprenons le caractère général de ce projet de loi qui ne vise pas à réglementer dans le détail la gestion des services publics numériques. Une grande marge de manœuvre est accordée au Conseil d'État en raison des nombreux services de base qui seront numérisés mais également en raison des évolutions technologiques et des projets de lois fédérales en cours d'élaboration. Pourtant, à ce stade, le projet et la vision d'avenir qui s'en dégage restent flous.

Premièrement, le rapport explicatif avance que le Conseil d'État ne veut pas faire de la numérisation une fin en soi mais qu'elle n'est qu'un moyen d'améliorer les services de l'administration. Or, cette volonté est absente du préavis législatif. Dans un souci d'accessibilité et de démocratie, il est à ce stade capital de garantir que la numérisation ait pour vocation de diversifier l'accès à certaines prestations et non de remplacer l'accès « traditionnel » ou « analogique » à ces dernières. Les prestations des services publics (qu'ils soient numériques ou analogiques) doivent rester accessibles à toutes et tous. Également absente du préavis législatif, la « fracture numérique » est mentionnée dans le rapport. Cet enjeu est pourtant central dans la modernisation de notre administration et dans les développements technologiques qui l'entourent. L'article 19, alinéa 1 précisant que « *Le Conseil d'Etat définit les modalités de formation et de support en matière de services de base et de prestations numériques conjointes qui sont définies dans le plan de mise en*

œuvre. » ne nous convainc pas. Le projet de loi devrait assurer la mise sur pied d'une offre de formation de qualité disponible pour toutes et tous ainsi que des alternatives analogiques pour les personnes ne disposant pas d'expérience suffisante avec les outils informatiques modernes. En outre, le rapport explicatif avance en page 14 : « *Dans la mesure du possible, les prestations numériques doivent être accessibles à toute personne.* » Nous refusons cette nuance : les prestations numériques doivent être accessibles à toute personne. Si tel n'était pas le cas, les pouvoirs publics doivent garantir la possibilité de recourir à ces prestations par des voies « traditionnelles » et mettre en place une offre de formation massive en conséquence. Nous comprenons que l'exclusion des personnes peu habituées aux outils informatiques n'est pas l'objectif du Conseil d'État mais nous déplorons de ne pas retrouver cette volonté plus explicitement dans le projet de loi.

Ensuite, aucune indication quant aux EPT impactés par cette loi n'apparaît dans le projet ou dans le rapport explicatif. L'objectif du Conseil d'État étant un allègement de la bureaucratie, nous craignons une baisse des EPT alloués aux prestations touchées par la numérisation. Notre parti s'opposera à toute réduction d'EPT dans les services publics et à toute fermeture de guichets « physiques ». Ces dernières entraîneraient une inégalité d'accès à l'information pour les personnes peu familières avec les outils informatiques. La numérisation s'annonce comme un impressionnant bouleversement dans le monde du travail ; le rôle des pouvoirs publics est d'encadrer et d'accompagner ce bouleversement (en mettant sur pied des programmes de formation et de formations continues par exemple). Elle doit être envisagée comme un appui et une aide pour les travailleur-euses, non comme un danger pour leur place de travail. En tant que premiers utilisateurs de ces outils, les employé-es doivent également être impliqués au maximum dans le processus de numérisation, en donnant leurs retours et suggestions.

Nous tenons finalement à rappeler, puisque la présente consultation provient du Département des finances et de l'énergie, que la numérisation entraînera de lourds frais pour les pouvoirs publics. Des investissements importants seront nécessaires, tant en termes matériels qu'humains. Par conséquent, il serait bienvenu d'en finir avec la politique de déductions fiscales menée par le Canton (réduction de l'impôt sur la fortune, révision de la loi fiscale cantonale prévoyant près de 100 millions CHF amputés aux caisses de l'État).

Pour le PSVR,

Clément Borgeaud, président

A blue ink signature of Clément Borgeaud, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Grégoire Rieder, secrétaire politique

A blue ink signature of Grégoire Rieder, featuring a stylized 'G' followed by a few horizontal strokes.